

ARTS

PARCOURS CRÉATION AUDIOVISUELLE

PRÉSENTATION

L'ENSAV recrute sur concours des candidat-e-s justifiant de 120 ECTS. La licence « *Création audiovisuelle* » vise à donner à l'étudiant-e l'autonomie de création et de réalisation des exercices proposés.

Dans le même temps, les enseignements théoriques concourent à renforcer la culture scientifique, technique et cinématographique.

La formation se distingue de celles dispensées par les Écoles telles La FEMIS ou Louis Lumière par son caractère généraliste au niveau du L3.

L'ENSAV a justement comme singularité et réputation, dans le monde professionnel, de former des collaborateur-ric-e-s de films, réalisateur-ric-e-s, opérateur-ric-ess image, son, décorateur-ric-e-s, scénaristes, etc. qui possèdent l'aisance et l'autonomie techniques, et qui savent le prix et le risque de l'expression personnelle.

La réflexion sur le « *projet personnel* » est amorcée en licence, accompagné par un-e enseignant-e tuteur-ric-e qui veille à ce que peu à peu la personnalité de l'étudiant-e et son rapport au monde puissent irriguer ses premières œuvres, en vue du film réalisé en master (le film de fin de deuxième année).



COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Concevoir une réalisation audiovisuelle
- ▶ Rédiger un scénario et élaborer un découpage
- ▶ Réaliser des prises de vue et des prises de son
- ▶ Élaborer et mettre en œuvre les moyens techniques
- ▶ Réaliser les opérations de post production
- ▶ Traduire les textes et documents
- ▶ Analyser les thèmes et les enjeux d'une réalisation audiovisuelle
- ▶ Communiquer et échanger.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'ENSAV recrute sur concours des candidat-e-s justifiant de 120 ECTS. Le concours d'entrée s'organise en trois étapes :

Première phase : préinscription en ligne sur le site de l'ENSAV

Inscription exclusivement par internet, pendant une période déterminée courant mai et juin de chaque année.

Deuxième phase : réalisation d'un dossier de candidature

Dossier thématique de 15 à 20 pages dactylographiées à réaliser sur un thème imposé accompagné d'un montage sonore et d'un photomontage. À remettre début septembre.

Troisième phase : période d'orientation

Si votre candidature est retenue après examen du dossier, vous serez convoqué-e à l'ENSAV.

Cette période, qui s'étend sur une semaine comporte plusieurs épreuves écrites, un grand oral, un montage sonore et son commentaire ainsi que la réalisation d'une série photographique et son commentaire.

Les épreuves écrites ont trait aux divers aspects de l'audiovisuel (esthétiques, économiques, techniques, historiques...). Le grand oral vise à découvrir les motivations et les attentes des candidat-e-s.

Au terme de cette période, une trentaine de candidat-e-s sont retenu-e-s pour entrer à l'ENSAV, courant octobre.



“ LES ENSEIGNEMENTS

Semestre 5		ECTS	HEURES
▶ UE 501	Expression audiovisuelle	6	75
▶ UE 502	Processus de réalisation	6	75
▶ UE 503	Sciences fondamentales	6	60
▶ UE 504	Technologie générale	6	80
▶ UE 505	Informatique	3	40
▶ UE 506	Langue vivante	3	40
Semestre 6		ECTS	HEURES
▶ UE 601	Expression audiovisuelle	6	75
▶ UE 602	Processus de réalisation	6	75
▶ UE 603	Sciences fondamentales	6	60
▶ UE 604	Technologie générale	6	50
▶ UE 605	Séminaire création recherche	3	50
▶ UE 606	Pré-spécialisation	3	60

🔗 POURSUITES D'ÉTUDES

▶ Master Cinéma et Audiovisuel

- Cinéma XR
- Image
- Infographie / décor
- Production
- Réalisation
- Recherche Expérimentation
- Son

▶ Pour en savoir plus sur les possibilités de poursuites d'études :

- Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : scuio-ip@univ-tlse2.fr
- Portail national : www.monmaster.gouv.fr

